



Dénonciation du contrat de location

Par **lisaline49**, le **07/02/2011** à **17:38**

Bonjour, j'ai une maison que je loue depuis 15 ans les locataires actuels ne m'ont pas payé leur loyer pendant 18 mois après une intervention d'un huissier et un passage devant Mr le juge ils ont repris le paiement en octobre 2010 leur contrat de location se terminant en décembre 2012 je n'ai pas l'intention de le renouveler en ai-je le droit et comment dois-je faire ? merci pour la réponse

Par **fabienne034**, le **07/02/2011** à **18:10**

BONJOUR c'est une résiliation pour cause légitime et sérieuse mais le locataire peut contester devant le juge pour tout savoir sur le bail <http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm> vous pouvez aussi vendre ou reprendre pour habiter pour tout savoir sur le congé pour vente ou reprendre <http://www.fbis.net/lettreslocatairesproprietaires.htm>